



Tunis, le 30 SEP. 2025 تونس في

4994

AVIS DE CONSULTATION

Choix d'une agence pour assurer un service de Billetterie Electronique

Match Tunisie Vs Namibie « 13 Octobre 2025 »

Dans le cadre des matchs des de qualification   la coupe du monde FIFA 2026, la F d ration Tunisienne de Football lance un avis de consultation pour choisir une agence pour assurer le service de vente de la billetterie  lectronique du match Tunisie Vs Namibie qui se tiendra le 13 octobre 2025, selon l'annexe technique ci-joint.

Les offres devront  tre d pos es directement   l'adresse suivante :

F d ration Tunisienne de Football, Stade Annexe d'el Menzah, 1003 El Menzah

Sous pli ferm  avec mention :

A NE PAS OUVRIR

« Consultation N  0925033,

**Choix d'une agence pour assurer un service de Billetterie Electronique
Match Tunisie Vs Namibie « 13 Octobre 2025 »**

La date limite de r ception des offres est fix e pour le **07 octobre 2025 au plus tard   17.h00.**

Les entreprises et entit s int ress es doivent fournir le RNE (ne d passant pas 3 mois), remplir les annexes ci-jointes et d poser leurs offres au bureau d'ordre central de la F d ration Tunisienne de Football,   l'attention de **Monsieur le Secr taire G n ral.**

Le Secr taire G n ral

Walid MERDASSI

توجه المراسلات باسم السيد الكاتب العام للجامعة التونسية لكرة القدم
Toute correspondance doit  tre adress e   Monsieur le Secr taire G n ral de la F.T.F.



Annexe 01

Annexe Technique

Choix d'une agence pour assurer un service de Billetterie Electronique

Match Tunisie Vs Namibie « 13 Octobre 2025 »

Le service de Billetterie Electronique du match doit garantir les exigences suivantes :

- Vente exclusivement en ligne (site web et application mobile iOS/Android).
- Support d'au minimum 50 000 spectateurs par événement.
- Capacité à gérer 10 000 transactions simultanées sans interruption de service.
- Disponibilité $\geq 99,95$ % \rightarrow service accessible en permanence et hautement disponible.
- RPO ≤ 1 min \rightarrow perte de données maximale tolérée limitée à une minute.
- RTO ≤ 10 min \rightarrow reprise du service en moins de 10 minutes après incident critique.
- RPS en crête $\geq 10\ 000$ \rightarrow capacité à absorber les pics de trafic.
- Écritures soutenues ≥ 300 RPS \rightarrow gestion fluide et fiable des transactions simultanées.
- Latence API ≤ 300 ms \rightarrow réponse rapide du système.
- Taux d'erreur $\leq 0,2$ % \rightarrow maintien d'un taux d'erreurs serveur minimal.
- File d'attente utilisateur ≤ 10 minutes max \rightarrow temps d'attente acceptable lors des pics.
- Billets infalsifiables : QR Code unique avec signature électronique.
- Détection et blocage des tentatives de fraude (billet dupliqué, usurpation).
- Conformité aux normes PCI-DSS pour les paiements.
- Paramétrage flexible des zones du stade.
- Génération automatique de rapports financiers et statistiques (ventes, taux de remplissage, revenus).
- Export des données (Excel, CSV, PDF).
- Application mobile et tourniquets pour le contrôle d'accès compatibles QR Code.

- Vérification de l'authenticité des tickets électroniques aux barrages mis en place par les autorités policières.
- Génération de QR codes pour les tickets gratuits et les invitations.
- Journalisation en temps réel de chaque validation (date, heure, accès, contrôleur).
- Statistiques instantanées des entrées par zone/porte.
- Mise à disposition d'agents techniques sur site lors des matchs à forte affluence.
- Formation initiale des administrateurs et agents de contrôle.

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom

Signature et Cachet

Annexe 02

Fiche

Des renseignements généraux

Choix d'une agence pour assurer un service de Billetterie Electronique

Match Tunisie Vs Namibie « 13 Octobre 2025 »

Nom et Prénom (ou Raison Sociale) :

Forme Juridique :

Adresse :

Téléphone : Fax : E-mail :

RNE :

Capital social :

Date de création :

Présentation de l'activité de la société.....

.....

.....

.....

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom

Signature et Cachet

Annexe 03

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE

Choix d'une agence pour assurer un service de Billetterie Electronique

Match Tunisie Vs Namibie « 13 Octobre 2025 »

Je soussigné

Agissant en tant que

De la Société.....

Objet du marché.

- 1) Déclare sur l'honneur que je n'ai pas fait et je m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.
- 2) La Fédération Tunisienne de Football – la FTF – est en droit, en cas de constatation de non-respect de cette déclaration de résilier le marché indiqué ci-avant.

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom et qualité du signataire

Signature et Cachet

Annexe 04

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON APPARTENANCE

Choix d'une agence pour assurer un service de Billetterie Electronique

Match Tunisie Vs Namibie « 13 Octobre 2025 »

Je soussigné

Représentant de la Société.....

Objet du marché.

- 1) Déclare formellement, n'ayant pas été agent exerçant au sein de la Fédération Tunisienne de Football, depuis au moins Cinq (05) ans.
- 2) La Fédération Tunisienne de Football – la FTF – est en droit, en cas de constatation de non-respect de cette déclaration de résilier le marché indiqué ci-avant.

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom et qualité du signataire

Signature et Cachet

Annexe 05

OFFRE DE PRIX

Choix d'une agence pour assurer un service de Billetterie Electronique

Match Tunisie Vs Namibie « 13 Octobre 2025 »

Désignation	Pourcentage par rapport à la recette du match
Service de billetterie électronique%

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom

Signature et Cachet